

COMPTE RENDU

Du 12 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vry-Gondreville, convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Etaient présents : MAST Dominique, GHIZZO Frédéric, AMBROSETTI Jessica, KELSEN Alan, DUBOIS Nathalie, ALBRECHT Cindy, PERREIN Alain, BONNET Julie, HOFFMANN Fabienne, LOSSON Mickaël, MELY Arthur.

Etaient absents : SCHMITT Jean-Dominique, excusé, donne procuration à PERREIN Alain.

MARTIN Christopher, excusé, donne procuration à DUBOIS Nathalie.

RUPPERT Virginie, excusée, donne procuration à DUBOIS Nathalie.

BIBET Laurent, excusé.

Monsieur KELSEN Alan a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

1 – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le conseil municipal, considérant que les opérations sont régulières, déclare que le compte de gestion pour l'année 2023, dressé par le Receveur Municipal, Monsieur Marc VILLIBORD, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Délibérant sous la présidence de Monsieur Frédéric GHIZZO, 1^{er} Adjoint au Maire, les membres du conseil municipal approuvent, à la majorité, les résultats du compte administratif 2023.

Pour : 10 **Abstention** : 4 **Contre** : 0

3 – AFFECTATION DU RESULTAT

Report en fonctionnement au compte 002 : 473 881.73 euros.

Affectation au compte 1068 : 49 919.95 euros

4 – VOTE DES TROIS TAXES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de ne pas appliquer d'augmentation et de garder le taux des deux taxes pour l'année 2024 qui sont les suivantes :

-Taxes foncières sur les propriétés bâties : 26.77%

-Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 39%

-Taxes habitation : 19.88%

5 – BUDGET PRIMITIF 2024

Après exposé du Maire et délibération, les membres du Conseil Municipal, à la majorité, adoptent le budget primitif de l'exercice 2024 qui s'établit et s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 1 003 141.73 euros

Section d'investissement : 882 458.17 euros

Le conseil municipal autorise la fongibilité entre les chapitres à hauteur de 7,5 %.

Pour : 10 **Abstention** : 4 **Contre** : 0

6 – SUBVENTION 2024

Après en avoir délibéré et à la majorité, le conseil municipal accepte d'allouer les subventions suivantes sur l'année 2024 :

- Amicale des séniors : **400 €**
- Association « Les Petites Mains » : **200 €**
- Les Anciens Combattants : **300 €**
- Zone Ados : **200 €**
- Classe de mer CE1/CE2/CM2 (Ecole Elémentaire Chan Heurlin de Sainte-Barbe) : **20 € par élève** de la commune de Vry. (**20 élèves soit 400 euros**).

7 – PRIME POUVOIR D'ACHAT

Ce point est reporté en attente du retour du dossier envoyé au centre de gestion de la Moselle.

8 – REFECTION MUR DU CIMETIERE

Après en avoir délibéré et à la majorité, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise THOMASSIN de Bibiche pour un montant de 24 908.40 euros TTC concernant les travaux de réfection du mur du cimetière.

Pour : 9 voix

Contre : 4 voix

9 – DIVERS

Le maire informe :

-La cérémonie de la « commémoration du 8 mai » sera organisée dans la commune cette année.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h45.

Le Maire,

Dominique MAST